

CONCOURS ITRF – SESSION 2022

RAPPORT DE JURY D'ADMISSION

TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Concours externe

Technicien en gestion administrative (BAP J)

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

REF : J4C42TCNENI023

Centre organisateur : Université Côte d'Azur

Nombre de poste ouverts : 7

Aix-Marseille : 4

Corte : 1

Nice : 4 (dont OCA 1, et Toulon 1)

Candidatures :

- Nombre de candidats inscrits sur WebITRF : 217
- Nombre de présents à l'épreuve d'admission : 157
- Nombre de candidats admissibles : 35
- Nombre de candidats présents : 34

Au sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Celle-ci était composée :

- de questions de connaissances générales du monde de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la fonction publique, ou certaines connaissances juridiques de base, par exemple.

- d'un exercice d'anglais

- d'une dictée fautive

- de deux cas pratiques : l'un mettait le candidat dans une situation de gestion de l'organisation d'un évènement avec des éléments d'organisations, de gestion d'un budget de base, de logistique avec la prise en compte d'un certain nombre de contraintes. L'autre était relatif à la rédaction d'une note, sur la base d'un texte réglementaire.

Le sujet pouvait paraître long, mais cela devrait inciter le candidat à l'analyser, à prioriser les exercices et à organiser les 3 heures d'épreuve de manière optimale. Certains n'ont pas forcément pu le faire et il est parfois apparu que certaines copies étaient vides à partir du deuxième cas pratique, ce qui pouvait laisser penser que le candidat avait passé trop de temps sur les exercices précédents.



Bureau des Concours ITRF

Le jury souhaite faire un rappel de base mais important : il est essentiel de lire les consignes présentes dans les toutes premières pages du sujet. Celles-ci rappellent notamment ce qui pourrait amener le jury à annuler une copie en raison d'une rupture d'anonymat, entre autres.

En termes de résultats, la note moyenne au premier exercice a été de 16,5/40, 13/20 aux deux exercices d'anglais et de dictée fautive, 16,5/30 au premier cas pratique et 12/30 au second.

Globalement, il semble que les connaissances générales ne soient pas toujours bien acquises, peut être par défaut de préparation ou de curiosité sur le monde de l'enseignement supérieur, ou sur des éléments prévus au programme de l'épreuve.

En ce qui concerne les deux exercices pratiques, ils correspondaient à plus de la moitié du barème : ces exercices permettent en effet d'évaluer la capacité de compréhension, d'analyse et de synthèse des candidats, face à une consigne qui peut correspondre à une tâche confiée à un agent de catégorie B.

Le premier exercice a été relativement bien appréhendé, même si, souvent, sans doute en raison d'une lecture insuffisante du sujet, certains résultats attendus étaient erronés. Plus des deux-tiers des candidats ont obtenu la moyenne sur cet exercice.

Pour le second, beaucoup n'ont pas eu le temps d'aller au terme. Il est à noter que les candidats n'ont pas toujours bien compris ce qui était demandé : une lecture attentive du sujet, qui ne faisait que 4 lignes, pouvait suffire pour cibler les quelques articles de l'arrêté à présenter de manière simplifiée et synthétique, (soit 2 pages au total à analyser en réalité, sur un texte d'environ 12 pages). C'est la capacité des candidats à lire un texte administratif et à en extraire les données demandées qui a été évaluée sur ce sujet. Trop de candidats ont privilégié le fond à la forme. En effet, alors qu'il s'agissait d'un cas pratique, beaucoup de candidats n'ont apporté qu'une réponse purement académique. Les correcteurs attendaient que les candidats respectent le formalisme d'une note administrative (titre, références administratives fictives, plan structuré, ...), fassent preuve de pédagogie dans le traitement de l'information et ne se contentent pas de recopier le texte annexé.

Plus d'un tiers des candidats ont obtenu la moyenne sur cet exercice.

Au sujet de l'oral d'admission :

Comme cela est prévu dans le cadre de cette épreuve, les candidats ont été écoutés pour leur présentation d'au maximum cinq minutes, puis les vingt minutes restantes ont été consacrées à des échanges avec le jury.

De manière générale, les candidats ont globalement bien respecté ce temps de présentation, et pour la plupart, celles-ci étaient préparées et structurées. Le jury s'attend effectivement à ce que les candidats optimisent le temps alloué à cette partie au maximum, ce qui induit une bonne préparation pour profiter pleinement des cinq minutes afin de présenter leurs parcours et leurs compétences.

Il serait dommage que par manque de préparation, le candidat ne puisse utiliser ce temps utilement, ou qu'il doive être interrompu car il dépasse le temps imparti (par souci d'égalité entre les candidats).

Il est conseillé aux candidats qui présentent leurs fonctions dans leur présentation, de prévoir une brève contextualisation de leur poste et de leur établissement (quelques éléments chiffrés ou d'actualité sur leur université, des indications sur le positionnement de leur service dans l'organigramme ou bien la composition de l'équipe au sein de laquelle ils travaillent manquent souvent dans la présentation du candidat).



Bureau des Concours ITRF

Lors des échanges, le jury s'est attaché à définir de quelle manière le candidat répondait aux attendus de la fiche de poste, maîtrisait son domaine de compétences, et se montrait potentiellement capable de les mobiliser dans une autre affectation. En effet, le principe du classement au concours ne peut absolument pas garantir à un candidat d'être affecté sur le poste qu'il occupe, voire dans l'établissement où il est affecté. Il est donc primordial de connaître, dans les grandes lignes, les autres établissements de l'académie, ainsi que d'avoir des notions minimales sur les autres métiers pouvant être exercés par un TCH BAP J en administration et pilotage. Le jury s'est donc employé à évaluer les connaissances et le potentiel des candidats sur d'autres missions que celles qu'ils exerçaient au moment du concours.

Certains candidats ont ainsi montré qu'ils avaient une totale maîtrise de leurs fonctions actuelles, qu'ils prenaient des initiatives, et ont fait la démonstration d'une grande adaptabilité. Il est également paru évident qu'ils faisaient preuve de curiosité sur des domaines qui n'étaient pas directement liés à leurs fonctions actuelles, ce qui sous entendait une bonne préparation.

Le jury souhaite souligner que quelquefois, certains candidats ont paru déstabilisés par certaines questions, et ont semblé en perdre confiance pour le reste de l'oral. En réalité, le jury ne s'attend pas à ce que chaque candidat soit en capacité de répondre à chaque question ; d'autre part, certaines questions n'attendent pas forcément de bonne ou mauvaise réponse, mais plutôt l'expression d'une analyse et d'une réflexion, voire attester d'un savoir être.

Nous invitons donc les candidats à ne pas être déstabilisés suite à une question à laquelle ils ne sauraient pas répondre, et de rester mobilisés sur toute la durée de l'oral.

En revanche, l'expression « je ne connais pas la réponse, mais je saurai où aller la chercher », si elle évite au candidat de répondre un simple « je ne sais pas », doit néanmoins être utilisée avec parcimonie ; lorsqu'elle revient trop souvent lors d'un oral, elle peut jeter le doute sur le degré de préparation du candidat.

La bonne maîtrise des connaissances liées à leur environnement, leur approche synthétique et factuelle (volumes d'effectifs, d'actes de gestion...), en évitant des approximations, voire des erreurs, a été également prise en compte dans l'évaluation de cet entretien.

Il est souhaité que les candidats prennent de la hauteur par rapport aux fonctions qu'ils exercent, en montrant leur intérêt global pour leur environnement professionnel : par exemple, avoir des notions générales sur l'offre de formation classique lorsque l'on occupe un poste dans un service de formation continue, ou bien connaître la structuration globale d'un budget lorsque l'on travaille dans un service facturier. Ce sont notamment cette curiosité et cette capacité à se situer dans un environnement professionnel, et à bien comprendre dans quel processus général s'insèrent ses missions, qui permettent de faire la différence entre la fonction d'un agent d'exécution (catégorie C) et celle d'un agent de catégorie B.

Le jury a apprécié rencontrer des personnes manifestant visiblement de l'investissement et de l'implication dans leur milieu professionnel, et avec une bonne approche de la définition de service public. Ceux qui n'ont pas pu être retenus doivent poursuivre leurs efforts, gagner parfois en assurance, et continuer de mieux connaître le monde de l'enseignement supérieur, afin de prouver leur adaptabilité dans tout type de fonctions dans lesquelles ils pourraient être affectés. Les candidats non-retenus n'ont pas fait de mauvaise prestation (ce qui se traduit par des notes d'épreuve orale assez proches de la moyenne), mais ce sont les candidats retenus qui se sont nettement détachés de l'ensemble des candidats, à la fois par leur note d'écrit et par la qualité de leur prestation orale.

Le savoir-être est également essentiel lors de cette épreuve orale, qui peut s'apparenter à un entretien d'embauche. Tout en maintenant un échange bienveillant, le jury a apprécié des candidats dont le comportement ne traduisait ni un certain agacement, ni une trop grande décontraction.

Bureau des Concours ITRF

Avec une bonne préparation à l'oral, et l'expérience acquise dans ce type d'exercice, nous ne doutons pas que les efforts seront récompensés.

Les notes attribuées à l'épreuve orale vont de 19/20 à 9/20.

A Nice, le 26/07/2022

Le Président du jury

S. Martinez